

SICTOM DE LA ZONE DE DOLE



RAPPORT ANNUEL 2010

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Destiné au public



SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| A- <u>SYNTHESE</u> | 1-2 |
| B- <u>INDICATEURS TECHNIQUES</u> | 3-16 |
| 1- Présentation du service | 3-4 |
| 2- Tonnages..... | 5 |
| 3- Collecte..... | 5-8 |
| 4- Déchèteries..... | 8-10 |
| 5- Bascule..... | 10-11 |
| 6- Quai de transfert..... | 11-12 |
| 7- Traitement réalisé par le SICTOM | 12-13 |
| 8- Traitement des recyclables (Bac Bleu) | 13-15 |
| 9- Traitement des déchets ultimes | 15-16 |
| 10-Ecopole..... | 16 |
| C- <u>COMMUNICATION/PREVENTION</u> | 17-20 |
| 1- Situation..... | 17 |
| 2- Action du SYDOM..... | 18-19 |
| 3- Compostage individuel..... | 19 |
| 4- Ambassadrices | 19-20 |
| 5- Accueil du public/traitement des réclamations | 20 |
| 6- Presse..... | 20 |
| 7- Site internet..... | 20 |
| D- <u>INDICATEURS FINANCIERS</u> | 21-23 |
| 1- Budget de fonctionnement du SICTOM de la zone de Dole | 21-22 |
| 2- Budget d'investissement du SICTOM de la zone de Dole | 23 |
| ANNEXE (Bilan des ambassadrices 2010) | 24-25 |

Information : En italique : points complémentaires ajoutés suite au courrier du SYDOM du 27 juin 2011.

A/ SYNTHESE

Le SICTOM de la zone de Dole, composé de 85 personnes représentant 81 ETP, collecte et traite les déchets de 84 631 habitants et de plus de 600 professionnels, collectivités, administrations.

L'ensemble du personnel du SICTOM a permis de collecter et traiter 48 864 tonnes de déchets en 2010, soit 577.38 kg/habitant dont :

- 48 % du tonnage ont permis une valorisation matière et organique. La moyenne nationale de l'étude ADEME est de 33.5 % et 5 pays européens ont un taux de 80 %.
- 52 % ont dû être incinérées ou enfouies.

La répartition des tonnages est la suivante :

| VALORISATION MATIERE | VALORISATION ORGANIQUE | DECHETS ULTIMES | | |
|--|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--|
| | | Gravats BIPE | Incinération SYDOM | Enfouissement SYDOM |
| Bleu, Verre, bois, Ferraille, Carton, DEEE, Papier | Déchets Verts | | | 15 581 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (184,10 kg/hab) dont environ 2 337 tonnes (15 %) d'éléments fins organiques compostés à Allériot (71) |
| | | | | Refus de tri provenant du bleu (20%): 1 039 tonnes (2 %) |
| | | 15 581 Tonnes (32 %) | | 4 669 Tonnes (9,5 %) |
| | | | 184,10 kg/hab | 55,17 kg/hab |
| 13 168 Tonnes (26,90 %) | 10 372 Tonnes (21,20 %) | 5 074 Tonnes (10,30 %) | 20 250 Tonnes (41,50 %) | |
| 155,60 kg/hab | 122,55 kg/hab | 59,90 kg/hab | 239,20 kg/hab | |

Dont

| Recyclable réel du bleu (collecte de 5 194 tonnes) | Verre | Bois | Ferraille | Carton | DEEE | Papier |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| 4 155 Tonnes * | 3 219 Tonnes | 2 466 Tonnes | 1 217 Tonnes | 824 Tonnes | 667 Tonnes | 617 Tonnes |
| 49,1 kg/hab | 38,05 kg/hab | 29,14 kg/hab | 14,38 kg/hab | 9,74 kg/hab | 7,89 kg/hab | 7,3 kg/hab |

* : constitué principalement pour la moitié de papier

| Destination des déchets | Valorisation matière | Valorisation organique | Stockage inerte | Incinération | Stockage |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|-----------------|--------------|----------|
| SICTOM DOLE | 26,90% | 21,20% | 10% | 32% | 9,5% |
| Enquête ADEME 2007 national | 20% | 13,50% | 4,50% | 30,50% | 31,50% |

Le SICTOM de la zone de Dole a une bonne performance de collecte et de traitement avec :

- 577.38 kg de déchets/habitant (moyenne du Jura en 2009 : 473 kg/habitant et 468 kg/habitant en moyenne en 2010), soit de 16 à 53 % de plus de déchet que les autres SICTOM du Jura (374 à 497 kg/habitants),
- Avec un coût de revient technique par habitant de 76 €, proche de celui de Lons le Saunier, mais supérieur au SICTOM de Champagnole (479 kg/habitant, 64.90 €/habitant soit 14.5 % moins cher) et de Saint Claude (68.15 €/habitant soit 10 % moins cher) et 20 % moins cher que la médiane nationale de l'étude ADEME à 95 €/habitant.

La contribution des ménages à l'élimination des déchets est de 80.25 €/habitant.

La différence entre les 80.25 €/habitant et le coût de revient de 76 €/habitant est de 4.25 €/habitant en investissement.

Sur la base de coût comparatif et indicatif, nous pouvons souhaiter les axes d'amélioration suivant pour :

- L'incinération des OMr (gris) (105 €/tonne, tarif facturé au SICTOM contre un coût de traitement brut de 81 € annoncé via le rapport annuel 2010 du SYDOM et de 55.5 €/tonne en

coût de revient en déduisant les recettes de valorisation. Il est observé que ce tarif correspond au fonctionnement auquel il faut ajouter les investissements et autres frais. Le surcoût de 9 à 25 % par rapport au coût médian national de l'ADEME (94 €/tonne), au Sertrid (76 €/tonne hors frais financier).

L'UIOM de Dijon (rapport annuel 2009) disposait d'un coût de fonctionnement de 64.4 €/tonne de dépense (hors dépense et recette groupe turbo-alternateur) soit 38 % moins coûteux que le SYDOM.

- Le tri des recyclables secs (bleu) (212 €/tonne) avec un surcoût de 40 % par rapport au coût médian national de l'étude ADEME de 151 €/tonne.
- Le stockage des déchets ultimes à 65 €/tonne par rapport au coût médian de l'ADEME de 64 €/tonne.
- La communication et la gestion administrative des traitements du SYDOM (3 €/habitant) pour les OMr et recyclables avec un coût de 12 €/tonne (253 000 €/19 736 tonnes), en plus du coût de 12 €/tonne (581 923 €/48 863 tonnes) du SICTOM pour sa gestion administrative et la communication.
- La collecte en porte-à-porte avec un surcoût de 5 % à 15 % par rapport aux autres SICTOM du Jura.

Ces axes d'amélioration des coûts, s'ils ont lieu, seront compensés avec la prise en compte du renouvellement du parc matériel, l'aménagement des infrastructures et les évolutions des personnels.

Compte tenu de la remise du rapport d'activité 2010 du SYDOM fin juin, nous nous basons sur les données 2009 du SYDOM.

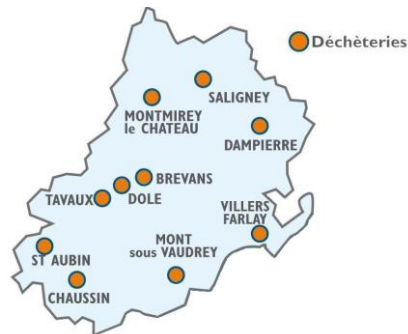
B/ INDICATEURS TECHNIQUE

1/ Présentation du service

Le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICTOM de la zone de Dole sur le nord du département du Jura.

Le SICTOM de la zone de Dole est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des déchets ménagers et assimilés créé en 1972 et intégrant au fur et à mesure les personnels et équipements des communes adhérentes.

En 2010, il intègre 129 communes représentant 84 631 habitants.



Le SICTOM dispose à travers ses statuts de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en assurant :

- En régie :
 - o la collecte auprès des particuliers, collectivités et professionnels, la collecte aux points d'apports volontaires « Point Tri »,
 - o l'exploitation de 10 déchèteries, d'une compostière de déchets verts, d'une plateforme de broyage de bois, du tri et mise en balle des cartons et de polystyrène, et d'une plateforme de regroupement du verre,
 - o l'exploitation du quai de transfert des ordures ménagères résiduelles (Gris) et recyclable (Bleu) pour le compte du SYDOM.
- o L'appel à des prestataires extérieurs pour le transport du verre, le broyage de déchet de bois, le criblage de déchets verts, la valorisation et traitement du bois, de la ferraille, des déchets dangereux des ménages, du verre,
- o En adhérent au SYDOM pour lui confier le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles contenu dans les bacs gris et à l'enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes provenant des déchèteries.
- o En adhérent au SYDOM pour le transport, le tri et recyclage des déchets recyclables secs contenu dans les bacs bleu et *le lavage des points d'apport volontaire du verre* ainsi que la gestion des contrats avec Eco Emballages, OCADEEE, Adelphe et Eco Folio *et les contrats mutualisés du papier et carton.*

Fin 2010, le SICTOM a proposé de faire évoluer ses statuts suite aux départs de deux communes : Rye et Sergenon.

Le Personnel

Le SICTOM compte 85 agents représentant 81 ETP (Equivalent temps Plein) au 31 décembre 2010, depuis la reprise du personnel de collecte de la ville de Dole au 1^{er} janvier 2010.

La répartition est la suivante :

| | | |
|---|--|-----------|
| Administratif 5,5 ETP | Direction, comptabilité fournisseurs, mémoires, gestion du personnel, budget, appel d'offres, communication, contrats gros producteurs | 6 |
| Communication 3,5 ETP | Contrôles bacs, sensibilisation, communication | 4 |
| Technique 75 agents 71 ETP | Responsables de service | 3 |
| | Gestion administrative | 3 |
| | Mécanique/entretien | 2 |
| | Livraison bacs/entretien | 2 |
| | Collecte | 37 |
| | Compostière + remplacement collecte | 4 |
| | Déchèteries | 10 |
| | Plate forme technique + remplacement collecte | 3 |
| | Transfert gris/bleu (contrat SYDOM) | 2 |
| | Collecte apport volontaire-Transport | 9 |
| TOTAL GENERAL AU 31/12/2010 | | 85 |

Les catégories des agents sont les suivantes :

- 2 agents en catégorie A et 2 agents en catégorie B dans la filière administrative,
- 81 agents en catégorie C dans les filières communication, administrative et technique.

Le site de Brevans est ouvert de 4h30 à 20h30.

Il n'y a pas de responsable de service entre 4h30 et 8h puis entre 16h30 et 20h30, laissant le personnel seul, ce qui n'est pas satisfaisant pour le suivi du travail et la sécurité.

Le bilan social développe les points concernant le personnel.

Parc matériel

Le parc matériel est âgé et est composé de :

- 14 bennes à Ordures Ménagères utilisées en 2 postes avec une moyenne d'âge de 8 ans,
- 6 camions au transport avec une moyenne d'âge de 12 ans et 2 remorques de 15 années. Les camions sont utilisés en 2 postes,
- 6 matériels et engins sur la compostière et plateformes, d'une dizaine d'années, fonctionnant en 2 postes,
- Plus de 560 colonnes aériennes d'une quinzaine d'année pour les points d'apport volontaire « Point Tri »,
- Entre 70 000 à 80 000 bacs dont seulement 30 000 datant de 5 ans,
- Plus de 150 bennes pour les déchèteries.

En 2010, les investissements ont porté sur l'acquisition de 50 conteneurs semi-enterrés, 20 colonnes aériennes et 20 bennes pour les déchèteries.

Le lancement d'une consultation pour remplacer le châssis MAN d'une Benne à Ordures Ménagères par un autre châssis avec reprise du caisson et la pose d'un caisson grue sur le châssis MAN.

Les infrastructures

Hormis les 10 déchèteries réparties sur le territoire du SICTOM, le site de base est à Brevans pour l'ensemble de ses activités.

En 2010, les aménagements ont consisté à changer le sens de circulation à l'entrée du site en créant une 3^{ème} voie en partie centrale.

2/ Tonnages

Le Syndicat a collecté 48 864 tonnes en 2010 (577.38 kg/habitant) soit une augmentation de 829 tonnes par rapport à 2009 (+ 1,7 %).

L'année 2010 a été marquée par :

- une stabilisation des tonnages collectés en bac gris et bleu ainsi que pour le papier et les DEEE,
- une augmentation de 20 % du bois collecté, de 10,3 % des déchets destinés à l'enfouissement et de 19 % des gravats,
- une diminution de 6,9 % du verre, de 8,7 % du carton, de 2,5 % de la ferraille et de 2,8 % des déchets verts.

Les déchèteries représentaient 16 981 tonnes en 2010 contre 14 732 tonnes en 2009, augmentant ainsi de 9.5 % le tonnage collecté (1 471 tonnes en plus) démontrant ainsi l'évolution des habitudes et le besoin des usagers de trouver des plateformes d'accueils pour leurs déchets.

| Destination | Incinération | Tri-Recyclage | Compostage | Broyage | Enfouissement | Traitement | Enfouissement | Traitement en papeterie-cartonnerie | Vente ferraille | Démantèlement | | |
|-------------|--------------|---------------|------------|----------|---------------|------------|---------------|-------------------------------------|-----------------|---------------|--------|-----------|
| Déchets | BAC GRIS | BAC BLEU | Dech VERTS | BOIS | GRAVATS | VERRE | TOUT VENANT | CARTON | PAPIER | FERRAILLE | DEEE | TOTAL |
| 2009 | 15 753,86 | 5 117,30 | 10 672,00 | 2 040,68 | 4 258,56 | 3 457,22 | 3 292,22 | 902,96 | 628,08 | 1 248,98 | 652,13 | 48 023,99 |
| 2010 | 15 580,50 | 5 193,94 | 10 372,36 | 2 466,26 | 5 073,50 | 3 219,82 | 3 630,10 | 824,01 | 617,92 | 1 217,19 | 667,60 | 48 863,20 |
| Tendance | → | → | → | ↗ | ↗ | ↘ | ↗ | ↘ | → | ↘ | → | ↗ |
| Différence | -173,36 | 76,64 | -299,64 | 425,58 | 814,94 | -237,40 | 337,88 | -78,95 | -10,16 | -31,79 | 15,47 | 839,21 |
| % | -1,1% | 1,5% | -2,8% | 20,9% | 19,1% | -6,9% | 10,3% | -8,7% | -1,6% | -2,5% | 2,4% | 1,7% |

3/ Collecte

3-1 / Collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclable

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et recyclable (bac bleu) est réalisée en régie avec trois équipes de 5h du matin à 20 h tous les jours de la semaine.

Elle a représenté 15 580 tonnes en gris et 5 193 tonnes en bleu. 2 489 tonnes de gris ont été détournés d'avril à octobre 2010, soit durant 6 mois.

- L'année 2010 a été marquée par l'arrivée des personnels et des matériels de la collecte de la ville de Dole au 1^{er} janvier 2010.
Sur 18 personnels volontaires transférés, 5 provenaient d'autres services.
Les équipements transférés ont porté sur 6 camions, les colonnes aériennes verre et l'ensemble du parc des bacs.
L'intégration des équipes s'est déroulée correctement et les points d'amélioration à conduire pour les années à venir sur le territoire de la ville de Dole concernent le renouvellement des véhicules, des colonnes aériennes, des bacs et nouveaux équipements ainsi que l'organisation des tournées et la gestion des équipements.
- Le lancement d'une opération d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte en réduisant la pénibilité, supprimant les marches arrières, réduisant la pollution sonore et atmosphérique, réduisant le nombre d'arrêt des bennes et améliorant la sécurité du personnel en travaillant sur l'organisation physique des tournées et le regroupement des bacs.
Cette organisation contraignante pour les administrés permettra aussi de maîtriser les coûts de collecte et d'améliorer la productivité à moyen terme.

L'opération en 2010 a été réalisée :

- de mai à juillet sur la ville de Dole et les secteurs des zones pavillonnaires du Val d'amour, du Boichot et d'Azans, puis en octobre sur le secteur des hauts de Plumont, des sous de Plumont et du Valfleuri,
- en septembre sur la commune de Saint Aubin,
- en octobre un suivi sur la commune de Choisey qui a déjà mis en place des points de regroupement.

Nous remercions les habitants et les élus pour leurs participations.

- o La première mise en place de 20 conteneurs semi enterrés pour les ordures ménagères résiduelles et recyclable sur le quartier des Mesnils Pasteurs à Dole,
- o Une évolution des horaires de collecte de deux équipes avec une avancée des horaires à 5h30 au lieu de 6h00 engendrant des contraintes, afin d'avoir un décalage d'une demi heure entre les retours des équipes du matin vers 12h30 et du départ de celle d'après midi à 13h00,
- o En avril, la réception et mise en place de l'aire de lavage des BOM et camions,
- o En juin, le Grand Dole a présenté les conclusions de la phase 2 de l'étude pour la mise en place de la Redevance Incitative aux membres du SICTOM.

Cette étude présentait les principaux avantages dans la réduction des déchets et les investissements nécessaires selon les scénarios à la levée ou à la pesée.

Le Grand Dole poursuit l'étude sur la tarification à proposer aux administrés et la conduite du projet.

Concernant le principe de l'incitatif, le Grenelle de l'Environnement a proposé 2 outils fiscaux : la Redevance Incitative et la Taxe à Ordures Ménagères Incitative. A ce jour, la Taxe Incitative n'est pas réellement applicable par les services fiscaux et l'Etat doit étudier les possibilités d'évolution.

- o La mise en place de GPS et du contrôle des tournées de collecte sur les 2/3 des véhicules,
- o La mise en place de bon de vidage des bacs gris et bleu des campings pour homogénéiser les pratiques.



3-2 / Collecte des encombrants sur Dole et du carton des professionnels au centre-ville.

La collecte financée par le Grand Dole est confiée à l'ALCG. Le planning des encombrants a été modifié en 2011 du fait du non passage dans certains secteurs et la réduction des tonnages collectés.

| Année | Tonnages |
|-------|---------------|
| 2008 | 128.50 tonnes |
| 2009 | 103 tonnes |
| 2010 | 77 tonnes |

La collecte du carton est aussi en diminution.

3-3 / Collecte Apports Volontaire en Point Tri

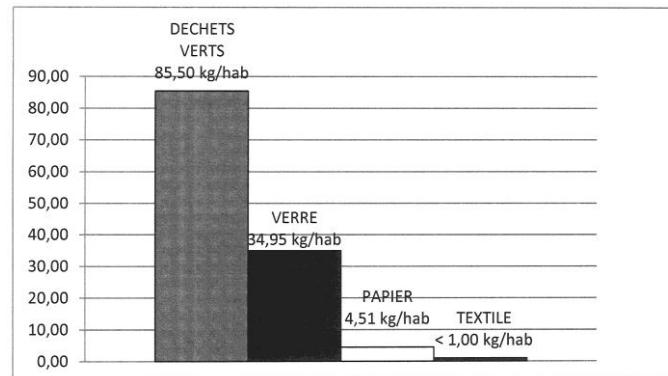
Le SICTOM de la zone de dole assure la collecte de 5 catégories de déchets en apports volontaires à savoir :

- o Le Verre avec plus de 352 points (enterrés et aériens) pour toutes les communes,
- o Le Papier avec 207 points en colonnes aériennes pour toutes les communes rurales,

- Les déchets verts avec 28 bennes pour la ville de Dole et 20 bennes pour les communes du Grand Dole,
- Les textiles,
- Depuis 2010, les ordures ménagères résiduelles (Gris) et les déchets recyclables (Bleu) en conteneurs semi enterrés.

Les aires d'accueils en Point Tri sont aménagées par les communes et devant être sur revêtement béton ou enrobé afin d'éviter d'abîmer les trappes de vidage, avec la possibilité de stationnement à coté pour déposer les déchets.

Répartition des déchets en Apports Volontaires aux Points Tri – année 2010



La collecte du verre

Elle est réalisée par tournée régulière ou sur appel de la commune en cas de remplissage rapide. Le SICTOM a en place 1 point de collecte tous les 240 habitants.

En 2009, le tonnage du verre dans le Jura représentait 11 403 Tonnes pour être traité à Saint Gobain à Chalons sur Saône (71) soit 42,5 kg/habitant en moyenne.

Le SICTOM de Dole assure la collecte, le regroupement sur la plateforme de stockage et la livraison du verre à Saint Gobain contrairement aux autres syndicats qui confient cette prestation à un prestataire via le SYDOM.

Le SICTOM ayant confié au SYDOM la subvention de collecte et de traitement du verre, nous sommes obligé de passer par ce dernier afin de toucher les aides de reversement. Pour rémunérer le SICTOM qui assure la collecte et le transport, le SYDOM consulte pour la collecte du verre pour l'ensemble des autres syndicats et pour l'ensemble du département, puis rémunère la prestation du SICTOM en déduisant du reversement à la tonne la différence entre le coût de l'ensemble du Jura et du coût des adhérents à la collecte. *La mutualisation de gestion du contrat par le SYDOM n'a pas de réel intérêt.*

En 2009, le tonnage collecte au SICTOM était de 3 457 tonnes soit 40,8 kg/habitant.

En 2010, le tonnage collecte au SICTOM était de 3 219 tonnes soit 38 kg/habitant, montrant que les habitants du SICTOM peuvent encore améliorer le tri.

Le SYDOM assure, avec un prestataire, le nettoyage annuel des colonnes à verre.

La collecte du papier

La mise à disposition de colonnes à papier est réalisée sur toutes les communes hors Dole. Un programme d'implantation a commencé sur Dole par la mise en place de 10 colonnes aériennes fin novembre 2010.

Le taux de point de collecte est de 1 pour 245 habitants.

En plus de la collecte, le coût de traitement du papier est de 63.70 € la tonne si le papier est dans le bac bleu et moitié moins s'il est déposé au Point Tri dans les colonnes aériennes.



Le niveau de collecte en apport volontaire est de 4.5 kg/habitant alors que le gisement est estimé entre 30 et 35 kg/habitant.

Donc ce sont 2 000 tonnes par an qui sont transportées et traitées au centre de tri à Lons le Saunier alors que les habitants disposent de point d'apport volontaire dans chaque commune.

« Pensez à modifier vos gestes de tri ».

La collecte des déchets verts

Elle est réalisée spécifiquement pour la ville de Dole et 20 communes du Grand Dole à l'aide de benne mise à disposition sur des aires aménagées par celle-ci.

En 2010, la collecte des déchets en apport volontaire a représenté 7 235 tonnes, soit 85,5 kg/ habitant sur l'ensemble du SICTOM.

La prise en charge des frais spécifiques de collecte est assurée par le Grand Dole.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclable en conteneurs semi enterrés.

Le SICTOM a commencé la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur les quartiers des Mesnils Pasteurs. En 2010, 20 conteneurs ont été implantés, 61 conteneurs sont prévus en 2011 sur les autres secteurs de Dole avant d'être étendu aux communes proches.

Le SICTOM a lancé l'acquisition d'un camion grue permettant de collecter les conteneurs pour 2011 qui utilisera comme porteur le châssis MAN.

La collecte des textiles

L'ALCG – Relais ont implantés 24 conteneurs textiles en déchèteries et sur certaines communes et en assure la collecte sur le territoire du SICTOM.

Les informations transmises par l'ALCG précisent que 130 tonnes aurait été collectées en 2009 et 80 tonnes en 2010, soit 1,4 à moins d'1 kg / habitant.

Le SICTOM a constaté que l'ALCG n'assurait pas suffisamment régulièrement l'enlèvement des textiles, imposant l'envoi en centre d'enfouissement.

Les bornes sont malheureusement régulièrement pillées.

La valorisation des textiles est réalisée par le Relais aux centres de tri de Chalons sur Saône ou proche de Colmar.

Le 2 mars 2010, le SICTOM a décidé de confier à un partenaire d'insertion locale : Coop Agir les prestations de collecte et de mise en place de conteneurs textile sur les déchèteries et envisage pour 2011 d'étendre ce partenariat.

4/ Déchèteries

Le SICTOM de la Zone de Dole dispose de 10 déchèteries et d'une très bonne dotation en déchèteries par rapport au nombre d'habitant en offrant un service de une déchèterie pour 8 462 habitants.

La moyenne du Jura en 2007 est de une pour 7252 habitants et la moyenne nationale est de une pour 13 545 habitants.

L'ensemble des usagers a accès à une déchèterie en 10 minutes de voiture.



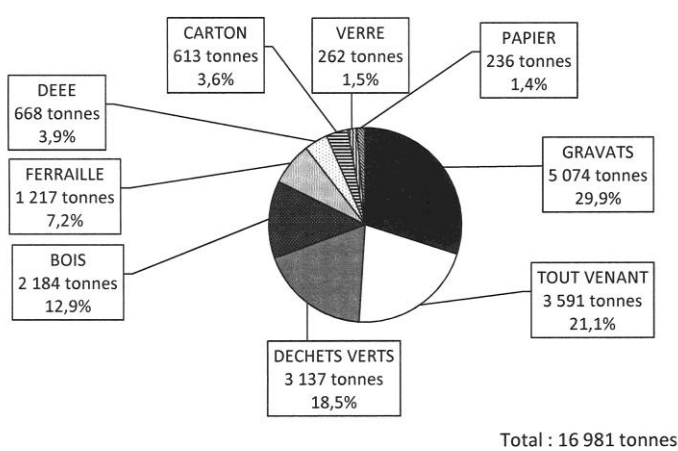
Le SICTOM dispose d'un parc hétéroclite avec trois déchèteries plutôt urbaines (Dole, Brevans et Tavaux), trois déchèteries semi rurales (Dampierre, Chaussin et Mont Sous Vaudrey) et quatre rurales (Saligney, Villers Farlay, Montmirey le Château et Saint Aubin).

Evolution des tonnages

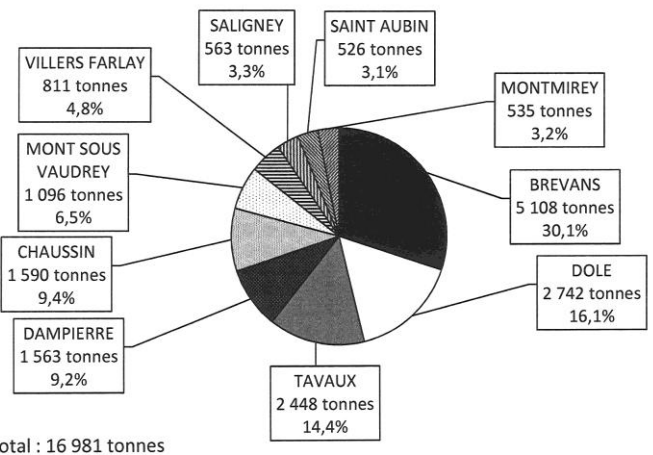
| Déchèteries | Ferrailles | | Cartons | | Papiers | | Bois | | Déchets verts | | Gravats | | Verre | | DEEE | | Classe II | | Total | |
|----------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| TAVAUX | 157,36 | 154,34 | 77,96 | 87,00 | 49,82 | 43,24 | 265,12 | 253,22 | 606,44 | 614,52 | 655,12 | 706,57 | 27,68 | 57,48 | 67,00 | 93,94 | 367,01 | 437,5 | 2 273,51 | 2 447,81 |
| DAMPIERRE | 98,08 | 89,62 | 66,92 | 44,00 | 0,00 | 0,00 | 156,84 | 185,56 | 468,98 | 432,36 | 389,30 | 450,00 | 6,20 | 0,00 | 56,22 | 50,44 | 314,67 | 310,66 | 1 557,21 | 1 562,64 |
| CHAUSSIN | 148,76 | 158,98 | 49,98 | 63,33 | 0,00 | 0,00 | 187,92 | 197,32 | 407,74 | 404,26 | 226,15 | 347,43 | 25,36 | 0,00 | 53,50 | 83,20 | 308,52 | 335,02 | 1 407,93 | 1 589,54 |
| MT SOUS VAUDREY | 95,02 | 80,20 | 33,60 | 42,48 | 0,00 | 0,00 | 145,30 | 134,00 | 289,32 | 286,44 | 250,12 | 261,54 | 32,84 | 30,28 | 31,51 | 50,14 | 214,26 | 211,16 | 1 091,97 | 1 096,24 |
| VILLERS FARLAY | 63,87 | 64,87 | 33,50 | 13,22 | 0,00 | 0,00 | 96,50 | 91,78 | 223,92 | 222,88 | 145,34 | 197,10 | 21,86 | 13,96 | 17,85 | 30,56 | 177,82 | 176,98 | 780,66 | 811,35 |
| MONTMIREY | 43,76 | 30,44 | 19,04 | 14,42 | 0,00 | 0,00 | 83,30 | 59,28 | 151,66 | 119,62 | 114,02 | 151,70 | 10,91 | 9,44 | 14,98 | 13,59 | 152,16 | 136,62 | 589,83 | 535,11 |
| DOLE | 216,94 | 198,54 | 113,68 | 117,50 | 94,64 | 98,58 | 310,34 | 365,80 | 273,72 | 265,78 | 898,85 | 979,56 | 28,94 | 43,58 | 86,08 | 103,81 | 496,41 | 568,36 | 2 519,60 | 2 741,51 |
| BREVANS | 350,73 | 349,14 | 161,88 | 198,46 | 128,30 | 94,20 | 567,72 | 762,44 | 383,16 | 441,10 | 1 365,08 | 1 730,66 | 52,94 | 89,70 | 199,00 | 213,90 | 1 018,73 | 1227,96 | 4 227,54 | 5 107,56 |
| SALIGNEY | 49,70 | 49,26 | 16,90 | 18,30 | 0,00 | 0,00 | 91,98 | 67,86 | 138,94 | 107,58 | 128,20 | 148,28 | 10,70 | 8,78 | 20,17 | 28,04 | 119,40 | 134,96 | 575,99 | 563,06 |
| SAINT AUBIN | 24,76 | 41,80 | 19,42 | 14,52 | 0,00 | 0,00 | 46,88 | 66,92 | 221,72 | 241,96 | 86,38 | 100,66 | 13,16 | 8,72 | 0,00 | 0,00 | 73,10 | 51,6 | 485,42 | 526,18 |
| Total | 1 248,98 | 1 217,19 | 592,88 | 613,23 | 272,76 | 236,02 | 1 951,90 | 2 184,18 | 3 165,60 | 3 136,50 | 4 258,56 | 5 073,50 | 230,59 | 261,94 | 546,31 | 667,62 | 3 242,08 | 3 590,82 | 15 509,66 | 16 981,00 |
| Tendance | ↘ | | ↗ | | ↘ | | ↗ | | ↗ | | ↗ | | ↗ | | ↗ | | ↗ | | ↗ | |
| Différence 2010/2009 | -31,79 | | 20,35 | | -36,74 | | 232,28 | | -29,10 | | 814,93 | | 31,35 | | 121,31 | | 348,74 | | 1 471,34 | |
| % Evolution | -2,5% | | 3,4% | | -13,5% | | 11,9% | | -0,9% | | 19,1% | | 13,6% | | 22,2% | | 10,8% | | 9,5% | |

Les déchèteries ont accueillies 16 981 tonnes de déchets, soit 1 471 tonnes de plus (9.5 % d'augmentation de tonnage) avec une part de gravats et de tout venant très important. L'apport en déchèterie par habitant est passé de 170 kg/an en 2009 à 200 kg/an en 2010. En 2010, l'ALCG a mis en place un ressourcier sur la déchèterie de Brevans, un autre quelques mois sur Tavaux et aucun sur Dole.

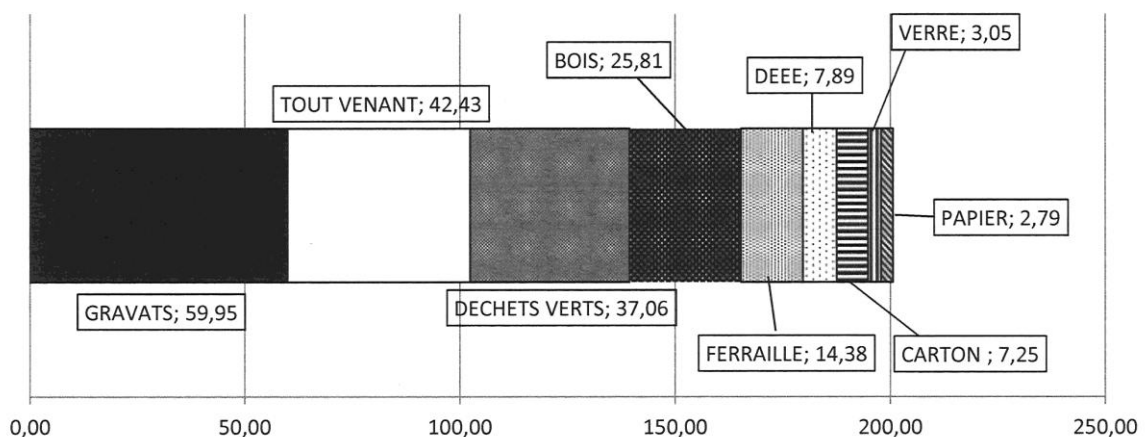
Répartition des tonnages 2010 des déchèteries par déchets



Répartition des tonnages par déchèteries - Année 2010



Déchèteries : moyenne de 200,60 kg/habitant/an en 2010 selon la répartition ci-dessous



Les filières de valorisation et de traitement sont les suivantes :

| Déchets | Filière |
|-------------------------------|------------------------|
| Huile vidange | Chimirec |
| Huile végétale | Ecogras |
| Déchets verts | SICTOM |
| Verre | Saint Gobain |
| Ferraille | Derichebourg et Kramer |
| Carton | Papeterie Novillards |
| DEEE | Eco-Systèmes |
| Papier | Norske SKOG Golbey |
| Classe II | CSJ SYDOM |
| Gris | UiOM SYDOM |
| Bleu | Centre de tri SYDOM |
| Gravat | BIPE |
| Pneu | Alpha Recyclage |
| Bois | SICTOM |
| Déchets dangereux des ménages | Triadis |
| Piles | Corepile |
| Néons-ampoules | Recylum |

- De juin à novembre 2010, une étude réalisant l'état des lieux du parc des déchèteries a été réalisée avec le bureau d'étude INDDIGO a confirmé le besoin d'optimisation et de modernisation du parc et a permis de dégager les points ci-dessous :
 - o Un large champ de déchets réceptionnés et triés directement sur les sites,
 - o Un bon taux de valorisation matière,
 - o Des points noirs : le site de Saint Aubin, le suivi et la gestion du parc, l'entretien courant des équipements et le traitement des eaux pluviales,
 - o Des améliorations : la signalétique et les affichages, le stockage et la formation sur les DDM, protection contre les coincements ou chute, la réduction des horaires en hivers ou la mise en place d'un maintien d'horaire avec des amplitudes d'ouverture différentes entre l'été et l'hiver,
 - o Des investissements d'aménagement et de mise en conformité des déchèteries compris entre 2 500 000 € et 3 500 000 € à programmer sur les années à venir,
 - o La déchèterie de Dole reste une déchèterie problématique notamment de part la fréquentation des personnes récupérant les déchets

L'ADEME a financé pour 75 % Hors Taxes cette étude de 15 080 €, soit 10 600 € d'aide.

Les déchèteries remplissent à 65 % les critères de niveau 1 et à 44 % les critères de niveau 2 sur les 3 niveaux de l'ADEME démontrant aussi la nécessité d'une démarche d'amélioration.

- Les horaires des déchèteries ont été modifiées en fin d'année pour permettre la mise en place d'horaire d'hiver et d'été permettant aux usagers de disposer d'une heure d'ouverture en plus par jour en été sur les déchèteries les plus fréquentées.
- Constatant que la prise en charge des déchets des professionnels est faiblement prise en compte financièrement, le bureau a décidé de mettre en place en janvier 2011 un « Pass'déchèterie » pour les professionnels.
- Les chalets du réemploi géré par l'ALCG sont essentiellement mis en place sur Brevans. Sur Dole, l'ALCG ne fournit plus de personnel ainsi que sur Tavaux où il a eu peu de personnel.
- Si les habitants apportent aux chalets, le réemploi semble avoir un taux de réemploi modeste.

5/ Bascule

A l'entrée du site de Brevans, un pont bascule assure la traçabilité des pesées pour les équipements du SICTOM, des transporteurs du SYDOM pour le transfert du Gris et du Bleu, de BIPE, de Bourgogne Recyclage et d'Alpha recyclage.

En 2009, 24 000 pesées ont été effectuées et 26 600 en 2010. Ceci représente en moyenne 100 pesées par jour et représente un trafic important.

6/ Quai de transfert

Le quai de transfert appartient au SYDOM et a été mis en place il y a une quinzaine d'années. Il est exploité, après mise en concurrence par marché public du SYDOM, par le SICTOM de Dole.

Le quai de transfert est composé d'une zone de déchargement pour les bennes à ordures ménagères dans 2 caissons de compaction, l'un pour les ordures ménagères résiduelles et l'autre pour le recyclable pour transférer à Lons le Saunier entre 20 à 21 000 tonnes de déchets par an.

Le SICTOM est exploitant depuis la création du quai de transfert et assure son ouverture de 7h à 20h.

L'exploitation a été reconduite début 2011 pour 3 années par le SYDOM et emploie 2 agents.



Le transport des déchets du quai à Lons le Saunier est assuré par un prestataire du SYDOM.

Différentes difficultés ont été observées en 2010 :

- concernant les tonnages facturés,

Constatant en avril 2010 des écarts importants entre les tonnages d'entrée des bennes à ordures ménagères du SICTOM, des tonnages du transporteur et du tonnage facturé par le SYDOM, la procédure des pesées et des contrôles a été modifiée afin de contrôler les sorties du transporteur et les entrées au SYDOM. *Un camion en sortie du SICTOM devrait avoir le même poids ou 50 kg de moins à l'entrée du SYDOM, ce qui n'est pas le cas. La procédure de contrôle permet aussi d'éviter de payer des transports arrivant au SYDOM en provenance d'autres sites.*

| PRODUIT | ANNEE/MOIS | Entrée SICTOM (pesée avec tarage) | Sortie transporteur pesée réelle | Facture SYDOM pesée réelle | Ecart entre SYDOM et transporteur | Ecart SYDOM et entrée SICTOM |
|--|------------------------|---|--|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| GRIS | 2009 | 15 096,29 | 12 488,54 | 15 753,86 | 3 265,32 | 657,57 |
| | 1er semestre 2010 | 7 715,72 | 6 499,34 | 7 532,94 | 1 033,60 | -182,78 |
| | 2ème semestre 2010 | 8 243,52 | 8 039,73 | 8 047,56 | 7,83 | -195,96 |
| | TOTAL GRIS 2010 | 15 959,24 | 14 539,07 | 15 580,50 | 1 041,43 | -378,74 |
| BLEU | 2009 | 5 264,53 | 2 023,94 | 5 117,30 | 3 093,36 | -147,23 |
| | 1er semestre 2010 | 2 680,74 | 1 566,92 | 2 574,54 | 1 007,62 | -106,20 |
| | 2ème semestre 2010 | 2 719,98 | 2 597,48 | 2 619,40 | 21,92 | -100,58 |
| | TOTAL BLEU 2010 | 5 400,72 | 4 164,40 | 5 193,94 | 1 029,54 | -206,78 |
| TOTAL GENERAL BLEU ET GRIS 2009 | | 20 360,82 | 14 512,48 | 20 871,16 | 6 358,68 | 510,34 |
| TOTAL GENERAL BLEU ET GRIS 2010 | | 21 359,96 | 18 703,47 | 20 774,44 | 2 070,97 | -585,52 |

Ce tableau démontre qu'en 2009, le SYDOM a facturé 657 tonnes au minimum en trop soit environ 78 000 €. Malgré nos demandes, le SYDOM n'a pas souhaité réétudier la situation.

En 2010, la procédure de suivi mise en place a permis d'obtenir un écart plus faible de quelques tonnes entre les tonnages sorties et facturés par le SYDOM.

Le tonnage facturé par le SYDOM est toujours plus important que le tonnage sorti.

- Les limites d'interprétation entre l'entretien classique pour exploiter durant 3 années les équipements et les travaux dont la durée de vie est supérieure à 3 ans qui sont à prendre en charge par le propriétaire. Le SYDOM demande à ce que les exploitants de ces sites, « remettre à neuf les équipements, ce en quoi le SICTOM estime cette position abusive. L'usine d'incinération et le centre de tri auraient les mêmes contrats (le budget de désaccord restant est de 17 067 €, le SYDOM ayant accepté de payer 10 000 €),

Cette pratique est courante au SYDOM, car la prise en compte par les exploitants des coûts d'entretien et travaux d'investissements du centre de traitement et de l'UIOM, permettent au SYDOM en fin de contrat de disposer d'infrastructure « quasi neuve » en fin d'exploitation.

- Des heures supplémentaires non payées d'un montant de 14 083 € de janvier à octobre alors que demandées contractuellement et réalisées.

D'après le rapport annuel 2009, le coût moyen pour le SYDOM de l'exploitation des quais de transfert est de 4.74 €/tonne et le coût de transport moyen de 8.85 €/tonne et réparti selon le tableau ci-dessous.

| | Dole | Poligny | Champagnole | Morbier | Saint Claude | Lons le Saunier | Total |
|---------------------------------|-----------|-----------|-------------|-----------|--------------|-----------------|------------------|
| Tonnage | 20 907 | 5 783 | 5 670 | 5 929 | 8 127 | 20 761 | 67 177 |
| Exploitation Transfert | 85 000 € | 61 660 € | 58 542 € | 44 390 € | 59 401 € | 9 277 € | 318 270 € |
| Coût exploitation/ tonne | 4,07 € | 10,66 € | 10,32 € | 7,49 € | 7,31 € | 0,45 € | 4,74 € |
| Transport | 266 440 € | 57 636 € | 58 691 € | 78 688 € | 110 955 € | 22 149 € | 594 559 € |
| Coût transport/Tonne | 12,74 € | 9,97 € | 10,35 € | 13,27 € | 13,65 € | 1,07 € | 8,85 € |
| Coût total | 351 440 € | 119 296 € | 117 233 € | 123 078 € | 170 356 € | 31 426 € | 912 829 € |
| Coût total/tonne | 16,81 € | 20,63 € | 20,68 € | 20,76 € | 20,96 € | 1,51 € | 13,59 € |
| % tonnage | 31,12% | 8,61% | 8,44% | 8,83% | 12,10% | 30,90% | |
| % coût | 38,50% | 13,07% | 12,84% | 13,48% | 18,66% | 3,44% | |

Pour 2011, le SICTOM de Dole a revu son offre de prix pour le coût d'exploitation et sera proche de 6 €/tonne, ce qui reste en dessous des autres SICTOM.

Le coût total généré par l'activité de transfert de Dole est de 351 440 €, contre à l'opposé 31 426 € pour la zone de Lons le Saunier.

7 / Traitement réalisé par le SICTOM

La compostière de déchets verts

La compostière est une plate-forme où nous transformons les déchets verts en compost. En 2010, 200 tonnes de compost a été vendu aux particuliers et 4 400 tonnes aux agriculteurs ainsi que les refus de crible à des professionnels. En 2010, la zone de broyage a été déplacée pour revenir vers la plate-forme de compostage.



Le carton



Les cartons provenant des déchèteries, sont triés pour enlever les autres déchets déposés par erreur de tri et pressés.

La presse à carton est utilisée pour transformer du carton en vrac en balles. Celles-ci sont ensuite emmenées à la papeterie de Novillards.

La valorisation et la mutualisation a été confiée au SYDOM pour Eco Emballage et la revente des tonnages. Le soutien reversé par le SYDOM est à l'habitant, ne tenant pas compte des efforts ou non des SICTOM collectant plus ou moins de tonnage carton et papier (*si nous ne collecterions pas de carton, nous recevrons la même somme*). Le principe du SYDOM consiste à affecter le montant de l'aide éco-emballage (200 €/tonne de soutien) au centre de tri alors qu'il ne collecte que la moitié des cartons.

Le travail de tri réalisé par le SICTOM apporte environ 72 000 €/an (1 440 tonnes x 25 % x 20 €/tonne) au SYDOM. Le prix de reprise du SYDOM du carton au SICTOM est de 87 €/tonne comparé au prix de rachat de 105 €/tonne sur le dernier trimestre 2010 de la Papeterie du Doubs.

Cette mutualisation du carton permet au SYDOM d'augmenter les recettes pour le centre de tri de 14 800 € (824 tonnes x 18 €/tonne) fois deux, soit 30 000 €.

Au total, l'activité du SICTOM permet au SYDOM de bénéficier d'environ 100 000 € de recette supplémentaire pour n'en reverser que 50 000 €.

La presse à polystyrène

La presse à polystyrène permet de compacter le polystyrène en balles. Le polystyrène provient exclusivement des dépôts en déchèteries et a représenté 8 tonnes en 2010.



La plate-forme verre

Le SICTOM assure sa propre collecte et transport du verre pour le déposer sur sa plate-forme de regroupement, avant de le faire livrer à Chalon sur Saône pour Saint Gobain Verre.

Plate-forme bois

Une plate-forme de regroupement du bois provenant des déchèteries est installée sur le site de Brevans, pour être broyé avant de le réutiliser en valorisation matière.

8/ Traitement des recyclables (Bac Bleu)

Le tri des bacs bleus est confié, sans mise en concurrence par le SICTOM de Dole (fait de l'adhésion du SICTOM au SYDOM), au SYDOM qui fait exploiter le centre de tri à Lons le saunier par Juratrom (*avec sous-traitance à Jura Tri*), structure d'environ 64 emplois.

En 2009, le centre de tri avait traité 12 704 tonnes pour 268 122 habitants soit 47,3 kg / habitant et 3 253 tonnes de refus sur un total d'environ 15 957 tonnes livrées par les adhérents avec un taux par habitant de 59,5 kg/habitant.

Le SICTOM de la zone de Dole confiait 5 153 tonnes à trier, soit 32,3 % des apports avec un taux de 60,88 kg/habitant.

Le centre de tri a mis en place une collecte et tri multi matériaux en bac bleu et seuls les SICTOM du Haut Jura et de Dole disposent aussi de colonne aérienne spécifique pour le papier afin d'améliorer le tri, la valorisation et les coûts.

En 2009, les principaux matériaux triés et valorisés par Juratrom étaient :

- le papier avec 8 416 tonnes, soit 66 % du tonnage total du centre de tri,
- le carton avec 1 924 tonnes, soit 15 % du tonnage total du centre de tri,
- les bouteilles plastiques toutes catégories avec 1 185 tonnes,
- l'acier avec 728 tonnes.

Le modèle économique du centre de tri repose sur le papier et le carton pour plus de 80 % du tonnage alors qu'il est possible de collecter le papier en points d'apports volontaires et déchèteries optimisant ainsi les coûts de traitement et de transport.

Eco Emballages et l'ADEME souhaitent engager avec des sites pilotes une évolution des consignes de tri pour valoriser les pots de yaourt, fromages blanc, barquettes....faisant évoluer la collecte en bac bleu et le tri avec des matériaux légers et volumineux.

Le SICTOM de la zone de Dole dispose de ses propres consignes de tri et assure une collecte du papier en bac bleu, en points d'apport volontaire et en déchèteries.

Ce double service aux administrés permet de collecter seulement 20 % du gisement du papier en apports volontaires et en déchèteries, les 80 % étant encore collectés en bac bleu.

Le taux de qualité dans le bac bleu, correspondant au poids de déchets recyclable, est de 82,65 % (82,65 kg de déchets conformes sur 100 kg collectés) pour l'ensemble du Jura, donc 17,35 % (17,35 kg/100 kg collectés) correspond à des erreurs de tri des administrés. Ce sont plus de 1 000 tonnes d'erreur de tri sur 5 200 tonnes collectées.

Ce taux peut atteindre dans certaines autres collectivités hors Jura un niveau de 10%.

Ces refus de tri de l'ensemble du Jura (3 253 tonnes en 2009) vont en centre d'enfouissement au CSJ et il est à noter que certains professionnels les valorisent énergétiquement.

Le taux de qualité est mesuré par le SYDOM à l'aide de 2 campagnes annuelles de caractérisation des déchets arrivant à Juratrom. La moyenne des caractérisations 2010 du SICTOM est de 81,92 % soit un peu en dessous de la moyenne du Jura. *La méthode de caractérisation du SYDOM n'est pas conforme aux bonnes règles d'équité étant donné que les bennes ne sont pas vidées devant les adhérents et qu'aucun de nos personnels n'est présent lors du choix de l'échantillon devant être représentatif.*

Il est à noter que le SICTOM de Champagnole à un taux moyen de 86,17 %, Nozeroy de 87,38 % et Clairvaux a eu une caractérisation avec un taux de 89,33 % en 2010.

Ces taux de qualité n'ont pas d'incidence sur la facturation de Juratrom, mais sur la facturation aux adhérents.

En effet, pour un taux de Non-Conformité compris entre :

- 15% et 25 %, la tarification est de 63,70 € par tonne traitée, dont 3.70 € de TGAP,

- < à 15 %, la tarification est de 31,85 € par tonne traitée, dont 1.85 € de TGAP.

La TGAP facturée correspond au pourcentage de refus de Tri traité en centre d'enfouissement.

Même si elle fait partie du coût de traitement, légalement, elle n'a pas à être facturée dans les tarifs.

Cette différence de facturation avec un écart si important (de plus de 32 €/tonne) ne se justifie pas techniquement et a pour objectif de motiver les habitants à trier. *Le choix de la facturation « à la qualité » est justifié pour des raisons techniques puisque les refus coûtent plus chers en allant en enfouissement.*

Le changement de catégorie pour le SICTOM représenterait un surcoût d'environ 160 000 € si le taux dépasse 25% ou un moindre coût de 160 000 € si le taux descend en dessous de 15 %, d'où l'importance des gestes de tri des administrés et du rôle des ambassadrices de tri.

Le SICTOM a confié pour 6 années (2010-2016), *Alors qu'il pouvait gérer seul l'aide Eco-emballage pour sensibiliser au plus près ses adhérents*, la gestion des contrats Eco-emballage et ADELPHÉ destiné à financer la collecte et le traitement des déchets recyclables au SYDOM (assurant que le traitement).

Nous n'avons pas connaissance des contrats avec ces organismes.

Eco-emballage a fait évoluer ses critères de soutien aux tonnes collectées et recyclées.

En juin 2011, la Direction du SYDOM a informé les membres du SICTOM que le soutien d'Eco-emballage augmenterait d'environ 500 000 € en 2011, soit un soutien de 1.86 € par habitant ou plus de 157 000 € qui devrait revenir au SICTOM de Dole par l'intermédiaire du SYDOM grâce aux bons résultats obtenus par les gestes de tri de ses habitants et pour prendre en charge les coûts des nouvelles caractérisations.

Au vue du soutien encore plus important d'Eco-emballage, les résultats de caractérisation du SYDOM auront une incidence encore plus accentuée, posant encore plus de question sur la méthode de caractérisation.

9/ Traitement des déchets ultimes

Le SICTOM adhère au SYDOM pour l'incinération des déchets provenant des bacs gris à l'usine de Lons le Saunier et l'enfouissement des déchets ultimes des déchèteries au Centre de Stockage du Jura à Courlaoux.

Le plan départemental des déchets ménagers reconnaît comme seuls équipements de traitements des déchets ultimes les sites du SYDOM, limitant ainsi la mise en concurrence et les possibilités d'évolutions des techniques de traitement en rendant impossible la sortie de déchets ultimes hors du département. Le Plan département est en cours de révision par le Conseil Général en 2010-2011.

Le SICTOM ayant transféré sa compétence traitement des déchets ultimes des ménages au SYDOM, seul le SYDOM peut décider des techniques de traitement des déchets ultimes.

Usine d'incinération

Le SYDOM a confié la gestion et le fonctionnement de l'usine d'incinération Juratrom à un prestataire : NORVEGIE (groupe Suez) qui emploie 26 personnes.

En 2009, l'usine d'incinération a réceptionné 52 121 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit 194.40 kg/habitant), dont 15 754 tonnes venant du SICTOM de la zone de Dole, soit 30 % du tonnage du Jura.

Sur 15 754 tonnes confiées au SYDOM, 2 489 tonnes soit 16 % sont détournées durant 6 mois sur les sites de Besançon, Corcelles-Ferrier, Bourogne ou Noidans le Ferroux.

Selon le rapport 2010 du SYDOM, sur 51 981 tonnes réceptionnées à l'UIOM :

- 73 % sont incinérées à Lons le Saunier soit 36 856 tonnes
- 25 % sont compostés par LEDY compost à Alleriot (71) soit 7 868 tonnes.
- 12 % sont détournées, soit 6 257 tonnes.

Sur ces 6 257 tonnes, 2 920 tonnes ont été incinérées à l'extérieur du département et 3 337 tonnes ont été enfouies à Corcelles Ferrières (25).

Le rapport d'activité de Juratrom est présenté chaque année au CODERST et CLIS, présidés par le Préfet du Jura.

Les éléments présentés dans ce rapport ne figurent pas dans le rapport d'activité du SYDOM.

Le tarif de traitement du SYDOM est de 120 €/tonne en 2010 avec une TGAP de 6.90 €/tonne (la TGAP légale en 2010 était de 4 €/tonne).

Nous ne disposons pas des éléments de suivi environnementaux et fonctionnements de Juratrom.

Centre de Stockage du Jura (CSJ)

En 2009, le Centre de Stockage du Jura a enfoui 23 470 tonnes de déchets ultimes des collectivités et des entreprises.

| | | |
|---|---------------|-----|
| Tout venant - Déchets ultimes des déchèteries du Jura | 10 950 tonnes | 46% |
| Refus de Tri des Bacs Bleus | 3 253 tonnes | 14% |
| Mâchefers de l'UIOM | 4 465 tonnes | 19% |
| Déchets des entreprises | 3 601 tonnes | 15% |
| Refus de crible de compost | 1 188 tonnes | 5% |

L'activité du CSJ dépend principalement des déchets ultimes des déchèteries pour 46 % et des activités du SYDOM à 33 %, soit un total de 79 % pour les déchets des SICTOM et SYDOM.

L'existence et l'amélioration des filières de valorisation devraient permettre de réduire les enfouissements dans les années à venir pour les refus de Tri, les mâchefers et les tout-venants.

Le CSJ est géré en régie par le SYDOM et comprend 4 personnels.

Le SICTOM de Dole apporte directement et indirectement :

- o 3 631 tonnes des déchèteries,
- o 1 039 tonnes (à taux de 20 %) de refus de bacs bleus,
- o 2 337 tonnes de mâchefers provenant de l'UiOM (taux de 15 % du tonnage d'OMr)

Compte tenu des augmentations importantes de TGAP pour les années à venir, il sera important de trouver de nouvelles filières de valorisation.

Le prix de stockage en 2010 était de 68.50 €/tonne plus 17 €/tonne de TGAP soit 85.50 €/tonne.

Le prix pour les professionnels est moins cher que pour les collectivités adhérentes.

10 / Ecopôle

Sur l'Ecopôle de Brevans, nous accueillons, avec un bail emphytéotique deux activités :

Alpha Recyclage

C'est une entreprise de collecte et de traitement de pneu créée en 1998. Elle emploie 30 personnes et traite 20 000 tonnes par an.

Les filières de valorisation sont de deux ordres :

- Matière pour des drains gomme à destination des entreprises de Travaux Publics et de génie civile,
- Energétique pour les cimenteries.

Alpha Recyclage est certifiée ISO14001 depuis 2007.

L'entreprise a engagé une demande innovante en créant pour 2013 la Société Alpha Carbone pour réaliser la thermolyse des pneus collectés. La capacité de l'usine sera de 15 000 tonnes par an et pourra employer 15 à 20 personnes en 3 x 8 heures tous les jours.

Le procédé mis en place permettra d'extraire principalement 3 familles de produits : du noir de carbone, du fioul lourd et de la ferraille.

Fin 2010, augmentation des tarifs de pesées de 1.13 € à 2.30 €. Le loyer annuel est de 5 449 €.

BIPE

Cette société composée de plusieurs professionnels depuis 2007 (majoritairement Bourgogne Recyclage (50.77 %), Batinerte (20.92%), Indibat (6.10 %), ISMH (6.15%) et 12 autres entreprises) est gérée sous la présidence de Bourgogne Recyclage suite à une délégation de service public du SYDOM.

Le SICTOM de Dole a établi un bail emphytéotique avec BIPE pour la mise à disposition du terrain en location qui appartient toujours au SICTOM de Dole.

La société a déclaré le traitement de 17 204 tonnes en 2010, dont 1 655 tonnes d'amiante liée en provenance de Dijon, de l'Alsace, de Rhône-Alpes et 5 018 tonnes de DIB des professionnels.

Le rapport annuel de BIPE est disponible au SYDOM. Les recettes de BIPE à Brevans sont de 282 728 € (dont 171 290 € pour l'amiante liée), ce qui est important sur un budget de 407 704 € pour l'ensemble du Jura.

L'amiante enfouie sur le terrain du SICTOM de Dole finance pour moitié la filière gravats du Jura.

Le site de Brevans dispose d'un arrêté préfectoral permettant d'enfouir des déchets inertes et des plaques d'amiantes.

Un bail emphytéotique a été signé le 5/11/2003 pour 15 années. Nous mettons à sa disposition la bascule, les vestiaires pour 10 cts/tonne, soit 1 709 €/an et bail de 5 054 € en 2010.

En 2010 :

- le site BIPE a reçu plus de 200 tonnes de boues polluées en provenance du lavage des balastes SNCF, demande du SICTOM de revoir procédure d'acceptation des entrées,
- Nous sommes en attente des côtes et géométrie des casiers amiante et côte plate-forme gravats,
- Utilise une nouvelle zone dont le bail et la convention sont à revoir.

C/ COMMUNICATION – PREVENTION

1 / Situation

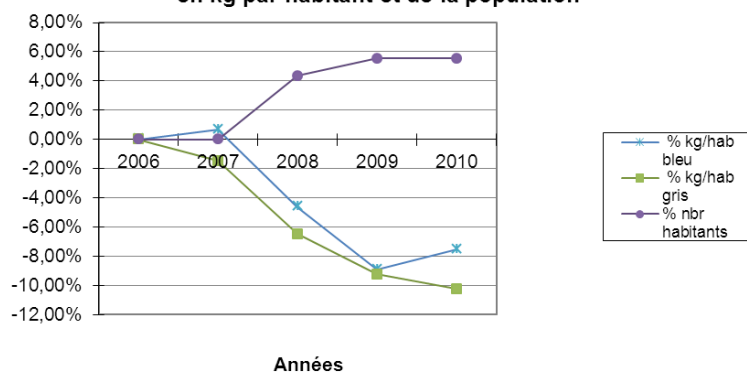
Le SICTOM de la zone de Dole a été moteur dans sa volonté de responsabiliser les habitants au tri et à la mise en place d'un service démontrant sa performance de collecte des déchets par habitant et par type de déchets en collectant 578 kg/habitant en 2010 alors que le niveau moyen du Jura en 2009 était de 473 kg/habitant (rapport SYDOM 2009).

Le SICTOM de Dole collecte 42 % de déchets en plus que la moyenne de l'ensemble du Jura. Autre résultat remarquable, la diminution depuis 2006, soit en 5 ans, d'environ 5,2 % d'ordures ménagères résiduelles, de 2,4 % du recyclable avec une augmentation de la population de 5,55 % (4 448 habitants) soit une diminution à habitant de 10,2 % d'Ordures Ménagères résiduelles, de 205 kg/hab à 184 kg/hab et pour le recyclable de 66,3 kg/hab à 61,40 kg/hab.

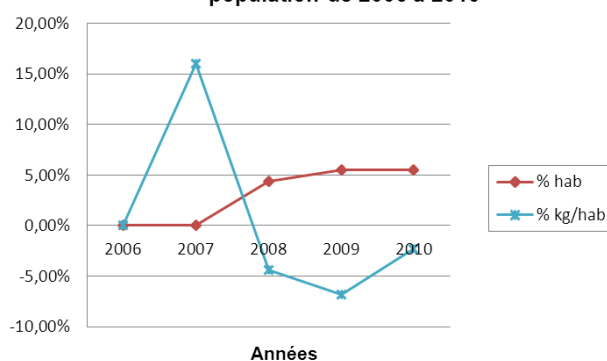
Pour l'enfouissement, les tonnages augmentent de 3 045 tonnes en 2006 à 3 630 tonnes en 2010, le ratio par habitant diminue de 45.3 kg/hab à 43 kg/hab.

Le tonnage total collecté et traité en 2006 était de 591 kg/habitant/an avec une pointe en 2007 de 685 kg/habitant (soit + 16 % en 1 an dû à l'augmentation importante en déchets verts, bois et gravats) pour atteindre 577 kg/habitant/an en 2011 soit une quasi stabilité entre 2006 et 2011 (-2 %) et représentant 900 tonnes de moins.

Evolution Gris et bleu en kg par habitant et de la population



Evolution des tonnages totaux en kg par habitant et de la population de 2006 à 2010



Nous pensons que cette évolution est due à deux phénomènes :

- L'un structurel où la politique du SICTOM de communication avec les ambassadrices du tri de promotion compostage domestique, de l'amélioration du tri, de l'augmentation du service des déchèteries, de l'amélioration des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire de la mise en place d'équipement permettant une meilleure valorisation des déchets tel que la compostière, les presses à carton et polystyrène... ont contribué à réduire les ordures ménagères.
- L'autre conjoncturel, la crise économique de 2008-2009 et 2010, période où les administrés produisent moins de déchets.

2 / Actions du SYDOM

Programme Local de Prévention du SYDOM

En 2009, le SICTOM de Dole a accepté le dépôt par le SYDOM d'un projet pour le Programme Local de Prévention pour l'ensemble du Jura, financé par l'ADEME pour 5 années (2010 à 2014) pensant avoir un reversement du SYDOM.

Le montant du financement est de 315 000 €/an dès 2010 dont 99 000 €/an aurait pu être reversé au SICTOM pour étudier et conduire des actions de Prévention.

En 2010, le SYDOM a lancé les études et a décliné ses objectifs pour 2014 selon les bases du Grenelle de l'environnement à savoir réduire de 7 % la production de ses déchets ménagers et assimilés en 5 ans, soit en moyenne 7 kg/habitant/an.

Les objectifs du SYDOM sont déclinés sur la référence 2008 avec :

- Moins de 5 000 tonnes d'encombrants de déchèterie,
- Moins de 2 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
- Moins de 1 000 tonnes de déchets verts,
- Moins de 1 000 tonnes sur la collecte sélective (bac bleu).

En 2010, le SICTOM n'a pu conduire d'étude ou d'action de prévention, faute de moyen malgré des rencontres avec l'ADEME et le SYDOM.

Les actions du SYDOM ont consisté sur le territoire du SICTOM de Dole :

- à soutenir des associations en leur versant des subventions
- et organiser des réunions d'informations sur les lombricomposteurs et composteurs.
- à engager un programme 100% composteur dans deux communes adhérentes au SICTOM : Rainans et Sampans et a soutenu des associations locales pour les lombricomposteurs et compostage au pied d'immeuble.

Le compte rendu détaillé du Plan Local de Prévention du Jura est disponible au SYDOM.

Suite aux demandes des SICTOM du Jura, dont le SICTOM de Dole, le SYDOM proposa un soutien à la réalisation de projet avec un soutien technique du SYDOM et un soutien financier maximum de 59 000 €/an sur 4 ans à partir de 2011 pour le SICTOM de Dole, les études et gestion devant être pris sur fond propre du syndicat.

Le pôle prévention du SYDOM est composé de 2 personnes : une chargée de mission et un maître composteur.

Un comité de suivi de Programme Local de Prévention sur le SICTOM est mis en place en 2011 pour piloter et orienter les projets.

Communication du SYDOM

Le SYDOM est chargé de la communication générale du Tri sur le département et bénéficie à ce titre du soutien d'Eco-emballage à 0.60 €/habitant (soit 160 000 € maximum pour le Jura ou 50 778 € possible pour le territoire du SICTOM de Dole).

Le SYDOM a reçu en 2010 : 14 227 € d'aide pour sa communication.

Le service communication du SYDOM est composé de 3 personnes dont une ambassadrice et un animateur.

Le bilan de la communication du SYDOM sur le territoire du SICTOM a consisté à réaliser ou participer à :

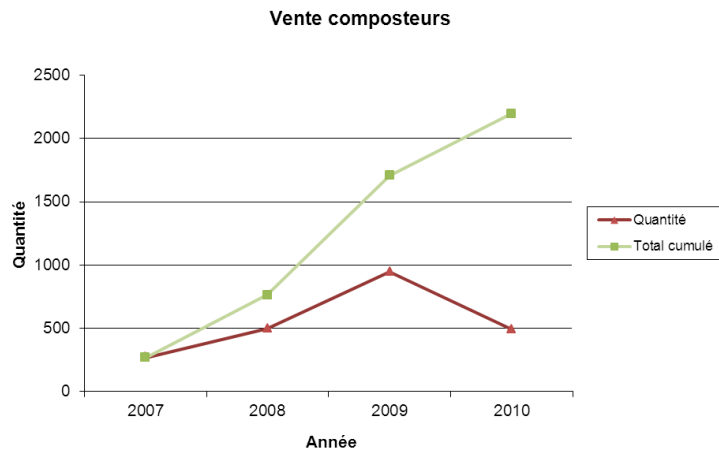
- Plusieurs animations scolaires,
- L'inauguration au supermarché CORA d'une plate-forme de déballage, avec l'association SERRE VIVANTE, le 20 novembre 2010,
- L'animation d'exposition le 20 novembre sur la prévention des déchets à l'Intermarché des Epenottes et au supermarché CORA,
- Le 23 novembre, animation sur la réduction de la toxicité des déchets à l'IME des Hauts Mesnils à Dole,
- Le 27 novembre, animation d'un atelier sur la construction de lombricomposteurs organisé par JURA NATURE ENVIRONNEMENT et SERRE VIVANTE au SICTOM de Dole.

En 2010, comme en 2009, les moyens techniques, financiers et actions en Prévention et communication du SYDOM se sont focalisées sur d'autres territoires que ceux du SICTOM de Dole malgré les aides Eco-emballage, de l'ADEME (PLP 99 000 € en 2010) et de la cotisation de 3 €/habitant (253 000 €) correspondant aux frais administratifs et de communication du SYDOM.

3 / Compostage individuel

Le compostage individuel a été lancé par le SICTOM depuis 2007 et 2 200 composteurs ont été vendus fin 2010.

Les composteurs sont vendus à prix réduits à 15 € l'unité grâce à la participation du SICTOM et de l'ADEME pour plus de 75 %.



Nous remarquons en 2009 que les ventes de composteurs sont les plus nombreuses. En effet, les administrés, les communes et communautés de communes ont énormément participé à la promotion du compostage individuel.

Par exemple, la Plaine Jurassienne a acheté plus de 400 composteurs, et les communes de DAMPARIS, TAVAU, FOUCHERANS entres autres ont participé activement à cette opération. Après ces opérations spécifiques sur ces communes, le niveau de vente de composteur a été de 500 en 2010.

Nous pouvons estimer que 2 300 foyers se sont équipés de composteurs via les services du SICTOM sur 33 850 foyers représentant un taux d'équipement minimum de 6,5 % sachant que certains administrés entretiennent un compost sans avoir acheté un équipement au SICTOM.

4 / Ambassadrices du SICTOM de Dole

L'équipe des ambassadrices du tri a réalisé de nombreuses actions de proximité tout au long de l'année 2010.



Animations

- Tenue du stand marché bio en avril
- Animation dans les foyers logements avec présentation de la collecte, du tri sélectif, des déchèteries
- Visites du site du SICTOM et de certaines déchèteries
- Sensibilisation en écoles

Porte-à-porte

- Information et distribution de documents sur le tri à Dole, Saint Aubin, ...
- Informations sur les conteneurs semi-enterrés

Préparation et intervention dans les réunions publiques

- Exposition réduction des déchets à Champdivers, Romange et Sermange.

Actions vers les publics relais comme Terre d'emplois, OPH de Dole, ...

Contrôle de bacs : 8538 bacs dont 3 950 sur Dole et 4 568 sur les autres communes.

Le bilan détaillé de l'année se trouve en annexe.

Le rôle fondamental des ambassadrices mérite d'être renforcé en créant de nouveaux postes pour le tri, le compostage,...

5 / Accueil du public/traitement des réclamations

Le public est accueilli sur le site de Brevans pour les composteurs, la vente de compost, et par téléphone pour les différents mécontentements concernant le service. Un suivi des réclamations a été mis en place dès avril 2010.

6 / Presse

Le SICTOM a eu 8 articles de presse en 2010 dans deux journaux principalement : le Pays Dolois et les Dépêches/Le Progrès.

- Sictom de la région de Dole : l'équité en question ?
- Le Sictom ne transigera pas
- Les conteneurs semi-enterrés opérationnels en juin
- Mise en place des colonnes à papier
- Améliorer et modifier votre geste de tri pour le Papier et les Bacs Bleus
- Réunion du Sictom : les déchèteries ne sont plus aux normes
- Hausse du tarif des ordures ménagères de 2.5 % en 2011
- Horaires d'hiver des déchèteries.

7 / Site internet

Un site internet a été créé en 2009 : www.sictomdole.fr.

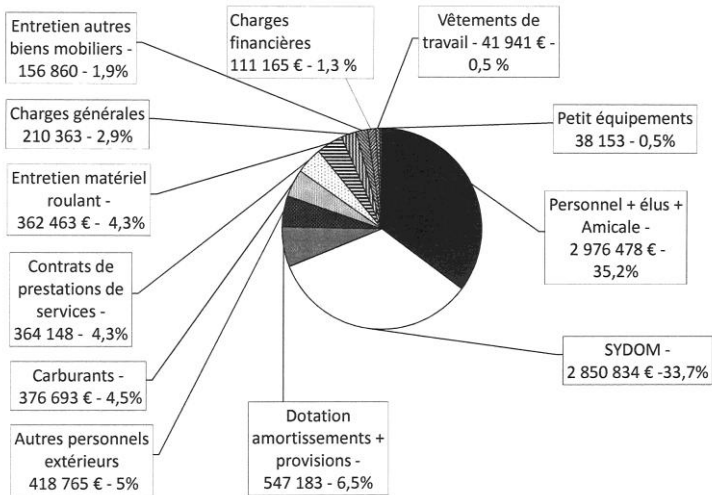
Notre adresse de messagerie est : sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr.

D / INDICATEURS FINANCIERS

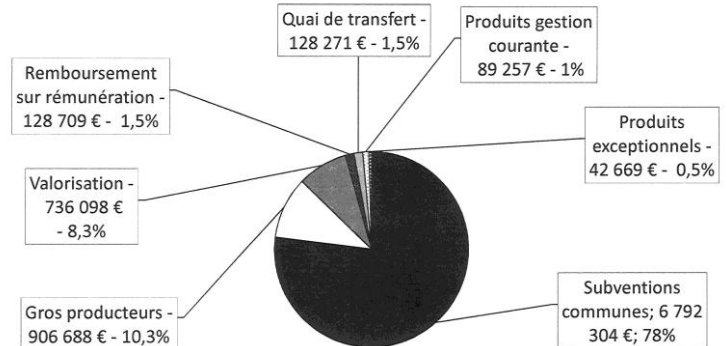
1/ Budget de fonctionnement du SICTOM de la zone de Dole

Répartition comptable

Dépenses de fonctionnement : 8 455 047 €



Recettes de fonctionnement : 8 823 996 €



L'année 2010 a été marquée par les points suivants :

- Dépenses :

- Un prix moyen du gasoil à 1.098 € TTC/litre
- Une augmentation des charges d'entretien du parc de véhicules dû à l'ancienneté de certains véhicules,
- Un niveau soutenu des prix de traitement de l'incinération, du stockage et du centre de tri et des coûts administratifs du SYDOM, représentant 33,7 % des dépenses,
- Une augmentation des frais de personnel par l'arrivée de nouveaux agents.

Néanmoins, le niveau des dépenses a été stabilisé permettant un budget réalisé de 8 455 046 € sur un budget provisoire de 8 499 570 €, soit moins 44 524 € de dépenses/Budget Provisoire.

- Recettes :

- Une amélioration des recettes grâce à l'augmentation importante des prix de revente des matériaux : ferraille, carton et papier.
- Un tarif à l'habitant de 80.25 €, représentant 78 % du financement du service.

Pour un Budget Provisoire de 8 499 570 € réalisé de 8 823 996 €, soit plus 324 426 € de recette.

En conclusion, le résultat de clôture 2010 est en excédent de 370 741 €.

Il est à noter que le SYDOM a eu un résultat de clôture 2010 de 1 989 249 €.

Le SICTOM représentant plus de 30 % des tonnages apportés, les habitants du SICTOM ont contribués entre 600 000 € à 700 000 € à cet excédent. Cet excédent de clôture significatif n'a pas été redistribué aux adhérents.

Suivi budgétaire :

- Il n'a pas été fait appel à la ligne de trésorerie,
- La facturation des Gros Producteurs a été avancée de 3 mois (septembre-mars)
- Un état des impayés a été réalisé et est en cours de traitement sur 2011.

La situation faisant apparaître un premier montant d'impayés ci-dessous :

- De 2005 à 2009 de 93 533.17 € concernant les redevances « Gros Producteurs » et les apports en déchèterie des Professionnels,
- En 2010, les impayés portent sur :
 - 31 150 € du SYDOM pour le quai de transfert comprenant 14 083 € pour non-paiement d'heures supplémentaires et pour les réparations (hors entretien) pour 17 067 €.
 - 24 269.35 € concernant la redevance « Gros Producteurs » et apport en déchèterie des Professionnels

Sur ce montant total d'environ 150 000 €, nous savons que plus de 115 000 € seront irrécouvrables (et 34 000 € restent en cours)

Les provisions pour créances irrécouvrables de 2009 à 2011 représentent 37 000 € budgétisés et les titres annulés 30 000 € en 2010, soit un total de 67 000 €.

50 000 € au minimum devront être ajoutés au budget supplémentaire 2011 pour créances irrécouvrables.

Répartition des dépenses par service :

| | Dépense 2010 | | Recette 2010 | |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | Coût / hab | Coût/ Tonne | Recette / hab | Recette/ Tonne |
| Administratif | 5,81 € | 10,06 € | 3,08 € | 5,33 € |
| Communication et Prévention | 1,07 € | 1,85 € | 0,24 € | 0,41 € |
| Collecte et traitement Gris et Bleu | 67,71 € | 275,85 € | 12,23 € | 21,18 € |
| Transport Déchèteries | 19,06 € | 94,46 € | 7,55 € | 7,20 € |
| Compostière | 6,26 € | 51,09 € | 0,91 € | 7,46 € |
| Coût complet | 99,90 € | 173,04 € | 24,01 € | 41,58 € |
| Coût net: Dépense - Recette | 75,89 € | 131,46 € | | |

Le coût complet du service du SICTOM pour la collecte et le traitement est de 173 € / tonne et 100 €/habitant.

Le coût de revient est de 131.46 € / tonne collectée et 76 € / habitant.

Détail de la répartition des dépenses par service :

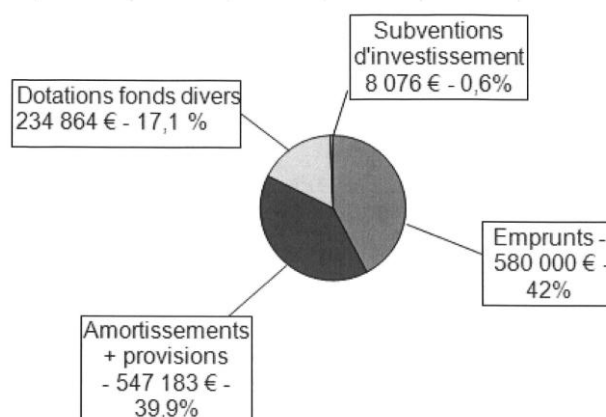
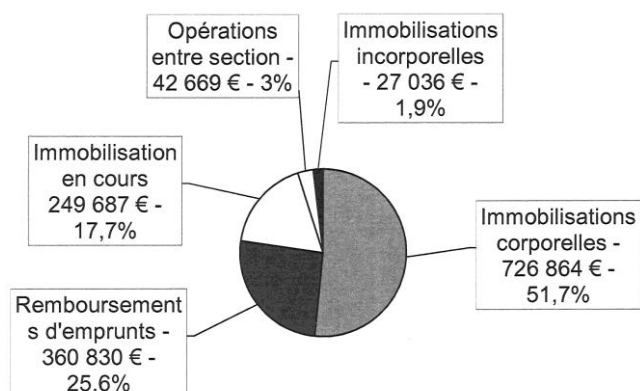
| | € | % | Tonnage | coût / hab | Coût/ Tonne | |
|-----------------------------|------------------------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|----------|
| Administratif | 491 729 € | 5,82% | 48 863 | 5,81 € | 10,06 € | |
| Communication et Prévention | 90 194 € | 1,07% | 48 863 | 1,07 € | 1,85 € | |
| Collecte/Transfert | 3 169 290 € | 37,48% | 20 773 | 37,45 € | 152,57 € | |
| Traitement Sydom | Transport et Traitement Gris | 1 976 887 € | 23,38% | 15 580 | 23,36 € | 126,89 € |
| | Transport et Traitement Bleu | 330 172 € | 3,91% | 5 193 | 3,90 € | 63,58 € |
| | Adhésion/Cotisation | 253 894 € | 3,00% | 20 773 | 3,00 € | 12,22 € |
| Transport | 641 595 € | 7,59% | 27 649 | 7,58 € | 23,20 € | |
| Déchèteries | 971 419 € | 11,49% | 17 076 | 11,48 € | 56,89 € | |
| Dont CSJ Sydom classe 2 | 310 365 € | 3,67% | 3 630 | 3,67 € | 85,50 € | |
| Compostière | 529 867 € | 6,27% | 10 372 | 6,26 € | 51,09 € | |
| TOTAL | 8 455 047 € | 100,00% | 48 863 | 99,90 € | 173,04 € | |

2/ Budget d'investissement du SICTOM de la zone de Dole

Répartition comptable

Dépenses d'investissement : 1 407 085 €

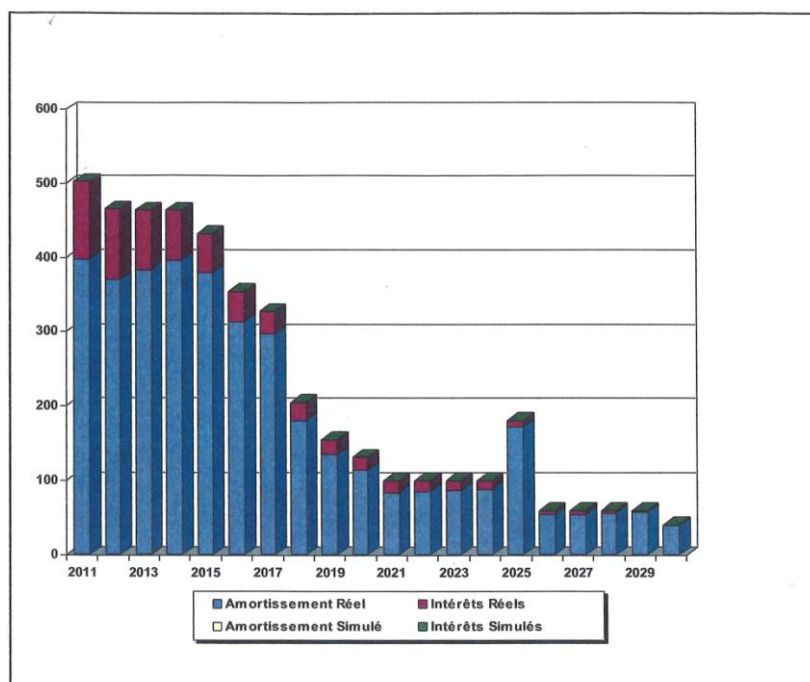
Recettes d'investissement : 1 370 123 €



Le Budget Prévisionnel était établi sur 1 655 819 € d'investissement et seul 1 407 085 € ont été réalisés. La réduction des investissements a porté sur les immobilisations corporelles en matériel de transport et Bennes à Ordures Ménagères pour être décalés en 2011 avec un reste à réaliser d'environ 200 000 €.

Les recettes d'investissement avec l'excédent reporté ont permis d'obtenir un résultat de 9 698 €.

Le SICTOM est endetté à hauteur de 3 744 311 € et les annuités sont réparties selon la courbe ci-dessous.



ANNEXE : BILAN AMBASSADRICES DU TRI 2010

| Animations | |
|--|---|
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| 01 avril : tenue du stand marché bio, accueil scolaire et marché des saveurs bio et savoir faire -Jeux des filières - Exposition réduction des déchets - Documents: centre de traitement des déchets du Jura, sac de pré-tri - où va quoi - trinfos - autocollants bacs bleu et gris | Renforcement des connaissances sur les consignes. Corrections des erreurs |
| 31 mars: journée d'action et de sensibilisation + tri avec les habitants du quartier des Mesnils Pasteur | Personnes très motivés |
| 23juin: Le Saint Jean bâtiment pour réfugiés (Kosovo,Biélorussie, Tchétchénie, Italie...) - Présentation de la collecte, des déchèteries et tri sélectif | Public en grande difficulté avec le français |
| 21 septembre: animation foyer logement Val D'Amour - Présentation des différentes collectes avec des solutions pour l'établissement. Présentation et démonstration des produits recyclés. Documents Où va quoi, sac de prétri, dictionnaire | Renforcement des connaissances sur les consignes. Corrections des erreurs |
| 26 septembre: tenue du stand à Mutigney du vide grenier exposition réduction des déchets documents où va quoi,dictionnaire du tri, trinfos, plaquettes centre de traitement des déchets | 200 visiteurs |
| 06 octobre: animation accueil Dolois recyclage la deuxième vie des emballages du bac bleu, poubelle pédagogique, descriptif et distribution du document où va quoi et sac de prétri | 15 résidents sensibilisation au tri |
| 12 octobre: animation foyer logement des Paters présentation et détail du document où va quoi,recyclage des bouteilles et flacons distribution dictionnaire du tri et sacs de prétri | 20 résidents renforcements des consignes de tri |
| 21octobre animation foyer logement de Dampierre: détail du contenu du bac bleu, gris et de la déchèterie, recyclage des bouteilles et flacons distribution de sacs de prétri et où va quoi. | 30 résidents renforcements des consignes de tri |
| 05 mars visite du sictom de dole et de la déchèterie école primaire St Nicolas dole | 19 élèves |
| 02 avril visite de la déchèterie de Saligney école primaire de Gendrey | 24 élèves |
| 20 avril visite du SICTOM et de la déchèterie école d'infirmières de Dole | 10 élèves |
| 24 juin visite du SICTOM et de la déchèterie école d'infirmières de Dole | 5 élèves |
| 01 juillet visite du SICTOM centre de formation L et M Poligny | 7 personnes en formation |
| 16 juillet visite SICTOM Association Besançon | 2 personnes |
| 20 juillet visite visite SICTOM Chambre des métiers de Dole | 10 personnes |
| Porte à porte | |
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| Du 22 avril au 02 juillet et du 17 au 23 septembre : information et distribution de documents sur le tri. Dole secteur Val D'Amour | 884 foyers sensibilisés |
| Du 18 octobre au 05 novembre:information et distribution de documents sur le tri à Saint Aubin | 524 foyer sensibilisés |
| Du 09 au 12 novembre:information et distribution de documents sur le tri à Choisey | 57 foyer sensibilisés |
| Du 18 au 26 novembre: information et distribution de documents sur le tri à Dole secteur Val Fleuri | 152 foyer sensibilisés |
| 25 et 30 mars, 9,13, 21, 22 avril,5 et 7 mai: sondage dans les commerces du centre ville de dole en prévision d'un changement d'horaire de collecte | 180 commerces |
| 30 juillet, 4, 11, 13, 17 août : affichages dans les halls d'immeubles du changements d'horaires de collecte, et information au commerçants | 180 commerces et 20 immeubles |
| Contrôles bacs bleus 16 communes + ville de Dole | 8422 bacs contrôlés |
| 19,20,21,26,27 mai habitat vertical quartier Mesnil Pasteur à Dole: informations sur les conteneurs semis enterrés de collecte mis en place, avec où va quoi et sac de pré tri | 167 foyer sensibilisés |
| 06,07,08,10,13 décembre habitat vertical quartier La Paule à Dole: informations sur les conteneurs semis enterrés de collecte mis en place, avec où va quoi et sac de pré tri | 144 foyer sensibilisés |
| 07,08,12 juillet, habitat vertical quartier La Corniche à Dole: informations sur les conteneurs semis enterrés de collecte mis en place, avec où va quoi et sac de pré tri | 107 foyer sensibilisés |
| Bacs non conformes et non collectés | 133 foyer sensibilisés |

| Préparation et intervention dans les réunions publiques | |
|---|---|
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| 04 février réunion à Romange avec les communes de Lavans Les Dole et Lavangeot:exposition réduction des déchets, diaporama avec présentation du SICTOM, détail du bac bleu,gris et déchèterie. Présentation du recyclage des bouteilles et flacons avec paillettes et granulées Valorplast. La deuxième vie des emballages du bac bleu. Distribution des documents (où va quoi, dictionnaire du tri, rapport annuel,autocollant bac... | Bon accueil. Personnes très sensibilisées |
| 03 mars réunion à Champdivers :exposition réduction des déchets, diaporama avec présentation du SICTOM, détail du bac bleu,gris et déchèterie. Présentation du recyclage des bouteilles et flacons avec paillettes et granulées Valorplast. La deuxième vie des emballages du bac bleu. Distribution des documents sur le tri | Bon accueil. Personnes très sensibilisées |
| 06 novembre réunion à Sermange :exposition réduction des déchets, diaporama avec présentation du SICTOM, détail du bac bleu,gris et déchèterie. Présentation du recyclage des bouteilles et flacons avec paillettes et granulées Valorplast. La deuxième vie des emballages du bac bleu. Distribution des documents sur le tri | Bon accueil. Personnes très sensibilisées |
| Actions vers les publics relais (associations, bailleurs, syndicats, rippeurs, agents de la collectivité) | |
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| 27 janvier 10 et 17 mars:Terre d'emplois à Ounans réunion de préparation et mis en place du tri dans les bureaux et la salle de repos. Documents du tri | Opération réussit |
| 25 janvier: réunion Gestion Urbaine de Proximité des Mesnils Pasteur pour la gestion des déchets | |
| 23 février :réunion Gestion Urbaine de Proximité pour communication auprès des habitants des Mesnils Pasteur sur l'utilisation des conteneurs semis-enterrés | |
| 17 mars OPH DOLE : Formation des gardiens d'immeubles en prévisions de l'implantation des conteneurs semis-enterrés | |
| 14 octobre: réunion Gestion Urbaine de Proximité des Mesnils Pasteur résultats de la communication rue de Franche Comté | |
| Préparation et interventions dans les écoles | |
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| Ecole Primaire de Gendrey : 1 classe de CM1,2, jeux Trivial déchets 25 élèves le12 janvier | Sensibilisation |
| Collège de l'Arc Dole: 2 classes de 6ème jeux Trivial déchets 43 élèves le 20 janvier | Sensibilisation |
| Maison Familiale et Rurale d'éducation et d'orientation présentation du SICTOM , tri ,recyclage 01 janvier | Sensibilisation |
| Lycée Nodier 2 groupes de 37 élèves diaporama: présentation du SICTOM, bords de champs,film sur le recyclage,jeux Eco Quizz, le temps de dégradation des déchets dans le sol. Le 05 février | Sensibilisation |
| Lycée Nodier un groupe de 27 élèves diaporama: présentation du SICTOM,documentaire bords de champs,film sur le recyclage. Le 02 mars | Sensibilisation |
| Ecole des Commards à Dole: 10 enseignants et personnel de l'école. Diaporama: SICTOM de Dole, les déchets toxiques et les nouveaux logos, documentaire bords de champs le19 mai | Sensibilisation |
| Ecole Georges Sand à Dole: 22 élèves CP, CE1 et 7 accompagnateurs. Visite de l'installation des conteneurs semis enterrés avec explications:les avantages,le tri des emballages,la déchèteries le16/11 | Sensibilisation |
| Ecole primaire de Serre Les Moulières une classe 22 élèves CM1,2: Jeux Tri"Vial Déchets" présentation et explications du document Où Va Quoi le 29 novembre | Sensibilisation |
| Ecole primaire de Sermange une classe de 28 élèves CP, CE2: Jeux Tri"Vial Déchets" présentation et explications du document Où Va Quoi le 29 novembre | Sensibilisation |
| Autres missions : communication écrite , suivi qualité... | |
| Description des actions (Date/Lieu/objectifs/type/outils) | Résultats |
| Comptes rendus des contrôles bacs bleus | Evaluation de la qualité du tri. Action en porte à porte pour remise des consignes et guide tri |
| Préparations animations, réunions publiques, porte à porte | |
| Comptes rendus porte à porte | |
| Courriers aux mairies | |